

Dîner débat avec Nathalie GRIESBECK

Dîner débat animé par Nathalie GRIESBECK, femme politique mosellane, notamment conseillère départementale de 1988 à 2015 et députée européenne de 2004 à 2019.

A l'occasion du 5^e anniversaire de la mort de Simone Veil, Nathalie GRIESBECK a présenté l'incroyable parcours de cette femme d'État française, dont le destin exemplaire est étroitement lié aux combats du siècle passé, ... et pourtant tellement d'actualité.



Pour l'intervenante, **Simone Veil** est une personnalité éminente, une femme emblématique du 20^e siècle, courageuse, déterminée, « une lumière dans nos sociétés parfois opaques ».

1. Son enfance et la déportation

Simone Jacob naît dans une famille profondément patriote et laïque ; c'est la petite dernière de la famille et elle est très proche de sa mère, chimiste de formation.

Enfant, elle a déjà beaucoup de caractère et est très indépendante.

En 1934, sa famille héberge des réfugiés. Puis, sous le régime de Vichy, son père ne peut plus travailler. Les Jacob s'installent alors à Nice en zone libre.

En 1943, la Gestapo est à Nice ; sa sœur Denise rejoint la Résistance et la famille s'éparpille.

Le 30 mars 1944, Simone est arrêtée, ainsi que sa famille. Elle vient de passer le baccalauréat et n'apprendra qu'à son retour des camps, qu'elle a réussi son examen.

Elle est tout d'abord déportée de Drancy à Auschwitz-Birkenau, avec sa mère et sa sœur Madeleine (dite Milou). Dans les camps, le seul objectif de Simone est de rester en vie, et d'être toutes les trois. Elle a le matricule 78 651.

Son père et son frère, eux, sont envoyés en Lituanie, dont ils ne reviendront pas.

En juillet 1944, avec sa mère et sa sœur, Simone Jacob est transférée à Bobrek, à cinq kilomètres de Birkenau.

Le 18 janvier 1945, les Allemands emmènent leurs prisonniers dans une marche de la mort de 70 kilomètres de Bobrek à Gleiwitz. Ils les transfèrent en train au camp de Dora, puis à celui de Bergen-Belsen. Sa mère meurt du typhus, dans ce camp.

Celui-ci est libéré le 15 avril 1945 et Simone Jacob est de retour en France le 23 mai 1945.

Elle s'inscrit à la faculté de droit, puis à l'Institut d'Etudes Politiques ; elle a alors tout perdu et est logée par une tante.

Elle refuse les « non-dit » sur la déportation et estime qu'il faut en parler.

2. La résilience et l'engagement

A 19 ans, elle épouse Antoine Veil et ils auront 3 garçons.

En 1950, la famille part en Allemagne en raison des obligations professionnelles de son époux ; mais cela ne lui pose pas de problèmes.

En 1952, sa sœur Milou et son neveu se tuent en voiture après être venus lui rendre visite.

En 1953, elle veut s'inscrire au Barreau mais son époux refuse ; elle s'orientera alors vers la magistrature.

En 1956, elle est magistrate et s'implique notamment pour l'amélioration du sort des détenus.

En 1969, elle devient Conseillère Technique au Ministère de la Justice ; en 1970, elle occupe la fonction de Secrétaire Générale du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Elle porte la loi dépénalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse, qui est votée à l'Assemblée Nationale le 29 novembre 1974.

3. L'engagement pro-européen

Dès son retour de déportation, elle est profondément convaincue qu'il faut construire l'Europe pour éviter une 3^e guerre mondiale.

Le 10 juin 1979, ce sont les 1^{eres} élections européennes au suffrage universel. Elle est élue députée européenne, et devient la 1^{ere} Présidente du Parlement Européen (fonction qu'elle occupe de 1979 à 1982).

L'Europe s'élargit et devient, avec près de 500 millions d'habitants, l'échelon pertinent au niveau mondial. En 1989, elle conduit sa propre liste centriste aux élections européennes, avec François Bayrou, et sera députée européenne jusqu'en 1993.

Elle rappelle inlassablement l'importance de l'Europe, et contribue à faire connaître les instances européennes. Elle travaille à son élargissement (Grèce, Portugal) et au binôme franco-allemand.

En France, elle sera la 1^{ère} femme Ministre d'État, avec le portefeuille des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, de 1993 à 1995.

Elle est nommée membre du Conseil constitutionnel en 1998 (jusqu'en 2007), où elle travaille sur la question de la primauté du Droit Européen sur le Droit National.

De 2000 à 2007, elle sera Présidente de la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

En 2008, elle est élue à l'Académie Française ; ce sera la 6^e femme à intégrer cette prestigieuse institution. Elle succède à Pierre Messmer et s'intéresse à la thématique : « fraternité entre les peuples ». Sont gravés sur son épée d'académicienne le numéro de matricule inscrit sur son bras à Auschwitz, ainsi que les devises de la République française et de l'Union européenne : « Liberté, Égalité, Fraternité » et « In varietate concordia ».

Elle était Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

En 2002, elle perd un de ses fils ; puis son mari en 2013. Elle se retire alors de la vie publique.

Le 31 octobre 2007, est éditée son autobiographie, intitulée « Une Vie ». Un film sortira prochainement au cinéma.

Simone Veil meurt à son domicile parisien le 30 juin 2017

Sur décision du Président de la République, elle fait son entrée au Panthéon avec son époux le 1^{er} juillet 2018.

Visite de la réplique de la Grotte COSQUER

Lieu spectaculaire, une reproduction à l'identique de cette grotte préhistorique sous la mer. La visite s'est faite en wagonnets. La commission Culture de notre association en lien avec la délégation de Marseille ne peut que conseiller en cette période estivale sous le signe de « hautes températures » cette visite riche d'enseignement sur la vie de nos ancêtres.